



PRESTOLITE

Peinture pour ravalement à base de résine PLIOLITE



DESTINATION

Peinture de ravalement pour façades soumises à des conditions difficiles.

CARACTERISTIQUES

ASPECT DU FILM	Mat
MASSE VOLUMIQUE	1.56 +/- 0,05 Kg/l
EXTRAIT SEC	en poids : 73 +/- 2%
COV	Valeur limite UE pour ce produit. (cat. A/c) : 430 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 430 g/l de COV
POINT ÉCLAIR	Compris entre 23°C et 55°C
BRILLANT SPÉCULAIRE	Inférieur à 5 % 85°
TEINTES	Blanc et teintes pastel
CONDITIONNEMENT	2.5L - 15L

PREPARATION DES FONDS | APPLICATION

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.

N'est pas conseillé en application directe sur bois, matériaux fibro-ligneux et sur métal.

Les anciens fonds seront préalablement assainis par l'utilisation d'IKAR AM suivant sa fiche technique.

Anciens fonds farinants préalablement brossés.

Ces conseils ont une portée indicatrice mais ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à mettre en peinture.

Conditions d'application	DTU 59.1
Matériel d'application	Brosse : Dilution Prêt à l'emploi Rouleau façade poil 18/20 mm : Dilution Prêt à l'emploi. Airless : Dilution Prêt à l'emploi.
Rendement	6 à 12 m ² /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
Diluant / Nettoyage du matériel	White spirit
Séchage (20 °C - 65%HR)	Sec : 2 h Recouvrable : 12 h

PRESTOLITE

PROCESSUS D'APPLICATION

Support	Béton, briques, ciments, crépi-ciment, éverite	Supports peints avec une peinture compatible avec une peinture PLIOLITE en phase solvant
Impression	1ère couche de PRESTOLITE appliquée au rouleau	-
Finition		2 couches de PRESTOLITE

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Stockage	1 an en emballage plein et fermé dans un endroit frais et aéré
Précaution d'emploi	Mélanger avant emploi, utiliser dans des zones bien ventilées. Laisser hors de porter des enfants. Pour la protection individuelle, se reporter à la FDS.
Transport	Non soumis aux prescriptions de l'ADR (Réglementation pour le transport de marchandises dangereuses par la route.
Gestion des déchets	Bien refermer l'emballage après usage. Ne pas jeter de résidu dans l'égout, ni dans les ordures ménagères. Veuillez déposer votre emballage vide dans un centre agréé. Se rapprocher des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.

